



Avis d'enquête

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Municipalité de Prangins soumet à **l'enquête publique complémentaire** du **1er au 30 octobre 2025** inclus :

- des modifications apportées à son **plan d'affectation communal** qui a été soumis à l'enquête publique principale du 15 janvier au 14 février 2025
- des modifications apportées à son **règlement qui contient les règles applicables à l'aménagement du territoire et des constructions** qui a été soumis à l'enquête publique principale du 15 janvier au 14 février 2025

La Municipalité met également en consultation durant le même délai le **rapport explicatif complémentaire selon l'article 47 OAT** et ses annexes dont le rapport d'examen préalable *complémentaire* des services cantonaux.

Les dossiers peuvent être consultés au greffe municipal pendant les heures d'ouverture durant le délai d'enquête ainsi qu'en ligne sur le site internet communal.

Les oppositions et les observations sont déposées par écrit au greffe municipal ou postées à l'adresse du greffe municipal, Service Administration générale, La Place 2, 1197 Prangins, durant le délai d'enquête.

La Municipalité